

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la 436^e séance tenue le 27 mai 2002,
à 14 heures, à la salle M-415 du Pavillon principal
de l'Université de Montréal

PRÉSENTS : Le recteur : M. Robert Lacroix; le vice-recteur exécutif : M. Michel Trahan; le vice-recteur à la recherche : M. Alain Caillé; le vice-recteur à la planification et aux relations internationales : M. François Duchesneau; la vice-rectrice à l'enseignement de premier cycle et à la formation continue : Mme Claire McNicoll; la vice-rectrice aux ressources humaines : Mme Gisèle Painchaud; le doyen de la Faculté des études supérieures : M. Louis Maheu; les doyens : MM. Jean-Marc Boudrias, Jean-Marc Charron, Mmes Irène Cinq-Mars, Christine Colin, MM. Joseph Hubert, Réjean Poirier; le directeur général des bibliothèques : M. Jean-Pierre Côté; les représentants du corps professoral : Mme Denise Angers, MM. Jean-Paul Bahary, Moïse Bendayan, Jean-Guy Besner, Jean-Guy Blais, Mme Hélène Boisjoly, M. Pierre Bourgouin, Mmes Marie-Marthe Cousineau, Monique C. Desroches, M. Guy Doucet, Mme Francine Ducharme, MM. Philippe Faucher, Alan K. Goff, Luc Granger, Anatole Joffé, Mme Arlette Kolta, MM. Yves Lépine, Louis Lessard, Dominic Maestracci, Claude Manzagol, Mme Joëlle Margot, MM. Stéphane Molotchnikoff, René Parenteau, Mmes Danielle Pinard, Fabienne Pironet, Louise-Hélène Richard, M. Roger B. Richard, Mme Christiane Rousseau, MM. Pierre Simonet, Jean-Pierre Thouez, Jean-Guy Vaillancourt, Daniel Weinstock; les représentants du personnel enseignant : Mmes Christina Blais, Magali Deleuze, Sorel Friedman, Louise Larivière, MM. Daniel Leduc, Pierre Pelletier; un représentant du corps professoral des écoles affiliées : M. Bernard Lanctôt; les représentants des étudiants : M. Alexandre Bourdeau, Mme Geneviève Lanoue-Larue, MM. Alexandre Parent, Olivier Thibeault, François Vincent; une représentante du Conseil de l'Université : Mme Monique Michaud; les représentants des cadres et professionnels : MM. Germain Lalonde, Bernard Lorazo; les observateurs : MM. Russell Adams, Guy Berthiaume, Fernand Boucher, Mmes Francine Bourget, Marielle Gascon-Barré, MM. Pierre Jalbert, Bernard Motulsky, André Racette

ABSENTS : Les doyens : MM. Manuel Crespo, Jacques Frémont, Claude Lamarche, Raymond S. Roy, Jacques Turgeon, Patrick Vinay; les directeurs des écoles affiliées : MM. Réjean Plamondon, Jean-Marie Toulouse; les représentants du corps professoral : MM. Georges Aird, Jean Barbeau, Michel Bigras-Poulin, Bernard Brais, Michel M. Campbell, Mme Marie-Thérèse Chicha, M. André-Pierre Contandriopoulos, Mmes Louise Dagenais, Hélène Delisle, MM. Pierre Fournier, Alain Gignac, Mme Francine Gratton, MM. Jean-Baptiste Haché, Daniel Kandelman, Mme Sylvie Marleau, MM. Jean McNeil, François Péronnet, Pierre Rolland, Jean-Luc Sénécal, Jesús Vázquez-Abad, Mme Louise Viau, M. André Vrins; les représentants du personnel enseignant : Mme Cécile Angers, M. André Desrosiers, Mmes Chantal Gamache, Gisèle Gingras, Monique Landry, M. Maxime B. Rhéaume, Jamal-Eddine Tadlaoui; un représentant du corps professoral des écoles affiliées : M. Joseph Pegna; les représentants des étudiants : M. Normand Bélisle, Mme Nathalie Durand, M. Nicolas Fournier; les représentants du personnel : MM. Michel Ducharme, Larry Gagnon, Mme Sylvie Goyer; une représentante du Conseil de l'Université : Mme Thérèse Cabana; une représentante des cadres et professionnels : Mme Lucie Asselin; les observateurs : M. Pierre Bordeleau, Mmes Lise Duffy, Francine Gagnier, MM. Jacques Gravel, Serge Langlois

PRÉSIDENT

M. Robert Lacroix

PRÉSIDENT DES DÉLIBÉRATIONS

M. Jean Trépanier

SECRÉTAIRE

M. Michel Lespérance

CHARGÉE DE COMITÉ

Mme Francine Arbour-Desrosiers

Le recteur fait part du récent décès de deux collègues. Il s'agit de M. Tomas A. Reader, professeur titulaire au Département de physiologie de la Faculté de médecine dont le décès est survenu le 7 mai dernier et de Mme Jeannine Guindon, professeure retraitée, École de psychoéducation dont le décès est survenu le 15 mai dernier. Mme Guindon qui a été nommée professeure émérite en 1985 a été membre du Conseil de 1977 à 1985 et membre du Comité exécutif de 1979 à 1985.

L'Assemblée respecte alors une minute de silence à la mémoire de ces personnes.

Le recteur signale qu'un certain nombre de membres voient leur mandat venir à échéance et il les remercie de leur contribution aux travaux de l'Assemblée. À titre de membre d'office, il s'agit de M. Manuel Crespo, doyen intérimaire, Faculté des sciences de l'éducation. À titre de membres élus par le corps professoral de la Faculté des arts et des sciences, il s'agit de Mme Hélène Delisle, MM. Louise Lessard, Claude Manzagol et Mme Christiane Rousseau, à titre de membres élus par le corps professoral de la Faculté de musique, il s'agit de Mme Monique C. Desroches et M. Pierre Rolland, à titre de membres élus par le personnel enseignant, il s'agit de M. Maxime B. Rhéaume, Mme Christina Blais, M. Jamal-Eddine Tadlaoui et de Mme Cécile Angers, à titre de membres nommés par les cadres et professionnels, il s'agit de Mme Lucie Asselin et M. Bernard Lorazo et, enfin, à titre de membre nommé par le conseil représentant le personnel, il s'agit de M. Michel Ducharme.

L'Assemblée se joint aux remerciements du recteur en applaudissant.

AU-436-1

ORDRE DU JOUR

AU-436-1

Le porte-parole du Comité de l'ordre du jour est invité à faire rapport.

M. Jean-Marc Charron signale que l'Assemblée est appelée à désigner des membres à deux de ses comités. En Affaires soumises pour étude, le Comité de l'ordre du jour a donné suite à des demandes d'inscription de deux questions, soit le rapport portant sur la création du Centre de recherche en éthique ainsi que le rapport du groupe de travail sur les lettres et les sciences humaines à l'Université. Vu une certaine urgence à statuer sur ces questions, il a en fait le point prioritaire de cette rubrique.

Le secrétaire général souligne que les membres ont reçu une version modifiée de l'ordre du jour duquel, faute d'être prêt, le document portant sur les placements socialement responsables en a été retiré et auquel a par ailleurs été ajouté un point portant sur la recommandation au Conseil relative à la nomination de membres étudiants à la Commission des études.

Aucune modification n'étant demandée, l'ordre du jour révisé se présente ainsi :

A- POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 435^e séance tenue le 29 avril 2002
3. Affaires découlant de ce procès-verbal
4. Correspondance
5. Période d'information
 - Rapport du recteur
6. Période de questions

B- POINTS PRIVILÉGIÉS

7. Comité de nomination :
- a) Comité de l'ordre du jour : nomination de deux membres
 - b) Comité de la recherche : nomination d'un membre-chercheur
8. Recommandation au Conseil relative à la nomination de membres étudiants à la Commission des études

C- AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE

9. Comité de la planification :
- a) Création du Centre de recherche en éthique
 - b) Rapport du groupe de travail sur les lettres et les sciences humaines à l'Université de Montréal
10. Mandat à confier au Comité de la recherche et au Comité du statut du corps professoral relativement aux incidences découlant de l'insertion de chaires dans les départements et les facultés

AU-436-2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 435^e SÉANCE TENUE LE 29 AVRIL 2002 AU-436-2

Demande est faite : 1) de lire ainsi la dernière phrase du 1^{er} paragraphe complet de la page 15 : « 900 inscriptions ont été enregistrées à l'automne et à l'hiver; 2) d'attribuer à M. Nicolas Fournier l'intervention qui fait l'objet du 5^e paragraphe complet de la page 14; 3) de corriger certaines coquilles.

Sur proposition dûment faite et appuyée, l'Assemblée adopte tel que modifié le procès-verbal de la 435^e séance tenue le 29 avril 2002.

AU-436-3 AFFAIRES DÉCOULANT DE CE PROCÈS-VERBAL AU-436-3

Se référant à la délibération AU-435-8, le secrétaire général signale que lors de sa réunion du 29 avril dernier, le Conseil, sur recommandation de l'Assemblée, a nommé Mme Christine Léonard et M. Richard Alix comme membres de l'Assemblée universitaire. Se référant à la délibération AU-435-10, le secrétaire souligne que lors de cette même réunion, le Conseil a adopté le budget de fonctionnement pour l'année 2002-2003. Toujours lors de cette même réunion, le Conseil a donné suite à la recommandation de l'Assemblée de créer l'Institut de recherche en immunovirologie et en cancérologie.

AU-436-4 CORRESPONDANCE AU-436-4

Le secrétaire général dit ne pas avoir de correspondance à communiquer à l'Assemblée.

AU-436-5	<u>PÉRIODE D'INFORMATION</u>	AU-436-5
AU-436-5.1.	<u>Rapport du recteur</u>	AU-436-5.1
AU-436-5.1.1	<u>Développement sur le campus</u>	AU-436-5.1.1

Le recteur signale que les travaux entourant la construction du Pavillon J.A. Bombardier sont déjà amorcés et qu'il est en de même pour la réfection de l'aile Z du Pavillon principal. Les travaux au Pavillon J.A. DeSève devraient être terminés bientôt. Les travaux sur le campus s'intensifieront à l'automne avec la mise en chantier des pavillons de pharmacie et d'immunovirologie et cancérologie. Un cahier d'information sera publié et fera le point sur l'ensemble des projets, leurs locations sur le campus ainsi que le calendrier des travaux. Il fera également état des inconvénients découlant de ces chantiers et informera la communauté des mesures mises en place pour les minimiser. Une mise à jour de ces informations sera faite au mois d'août et un site Web portant sur les travaux sera mis en place.

AU-436-5.1.2	<u>CHUM</u>	AU-436-5.1.2
--------------	-------------	--------------

Le recteur indique que le conseil d'administration de la SICHUM a eu une rencontre avec le ministre Levine le jeudi 23 mai dernier pour faire le point sur un mémoire qui sera bientôt soumis au Conseil des ministres. Les travaux de construction du CHUM devraient commencer aux dates prévues à l'échéancier.

AU-436-5.1.3	<u>Mémoire de l'Université à la Commission sur l'avenir du Mont-Royal</u>	AU-436-5.1.3
--------------	---	--------------

Le recteur signale que le 22 mai dernier, l'Université a déposé un mémoire à la Commission sur l'avenir du Mont-Royal. Dans ce mémoire, elle s'est employée à démontrer qu'historiquement l'institution a sauvegardé une partie importante de la montagne. Il faut se rappeler que le terrain qu'elle occupe était une carrière et que la ville, à l'époque, voulait y développer un parc mobilier. La venue de l'Université a permis de contrer cette décision. Dans son mémoire, l'Université fait également valoir que son développement s'est fait en concertation avec la ville et la population et ce, avec l'objectif de protéger au maximum le Mont-Royal. Elle signale également que les développements en cours sont strictement conformes au plan de développement accepté par la ville en 1995. Une fois ces développements terminés, 60 % du campus sera en aménagement paysager, ce qui améliorera nettement la situation actuelle déjà exceptionnelle pour une institution qui a connu des développements aussi considérables. L'Université a toujours eu le souci de conserver le Mont-Royal. Elle a recyclé et réapproprié les édifices existants au lieu de bâtir davantage. Vu les besoins, il est donc important que les constructions en cours ne soient pas ralenties. Le recteur termine en signalant que l'on peut retrouver le mémoire sur le site Web de l'Université.

AU-436-5.1.4	<u>Services intégrés pour les étudiants</u>	AU-436-5.1.4
--------------	---	--------------

Mme Claire McNicoll souligne que dès cet été les étudiants auront accès à des services intégrés au Pavillon J.A. DeSève. Les locaux qui ont été réaménagés à cette fin regrouperont les SAE, les bureaux de l'emploi, du logement hors campus, des étudiants étrangers et de l'aide financière. Le troisième étage regroupera le personnel du registrariat et de la carte étudiante. Les étudiants pourront également s'y procurer divers formulaires : études à l'étranger, études supérieures et avoir accès aux comptes étudiants. Les locaux ont été réaménagés pour permettre le traitement rapide des demandes des étudiants. Ces travaux ont amené le réaménagement de la pouponnière et de la garderie. Se retrouvent aussi dans cet édifice les locaux de l'AGEEFEP ainsi qu'un comptoir de la FAECUM. Enfin, Mme Claire McNicoll indique qu'un seul numéro de téléphone permettra aux étudiants d'avoir accès à l'ensemble des services offerts.

AU-436-6 PÉRIODE DE QUESTIONS AU-436-6

AU-436-6.1 Réaménagement et relocalisation d'unités AU-436-6.1

M. Stéphane Molotchnikoff mentionne qu'il paraît que le Pavillon Marie-Victorin et, plus particulièrement les départements de sciences biologiques et de psychologie, feraient l'objet de réaménagement et qu'il y aurait possibilité que le Département de géographie déménage. Il demande si la direction a examiné la possibilité d'intégrer ces aménagements dans la mesure où les collègues de ces unités sont amenés à travailler ensemble; à son avis, construire un étage peut s'avérer moins coûteux que des réaménagements ou des relocalisations. Il serait opportun que les unités du secteur des sciences de la vie, tout comme il l'est fait pour une partie de celui des sciences de la santé se retrouvent dans un même immeuble, ce qui permettrait notamment de faire des économies d'échelles en regard des animaleries.

Le recteur souligne que le Département de géographie occupe un espace loué (École Strathcona) dont les coûts sont assumés par le ministère de l'Éducation; la réflexion de déménager ce département sur le campus est en cours. Il confirme que des travaux sont prévus au Pavillon Marie-Victorin. En réponse à la suggestion de M. Stéphane Molotchnikoff, il souligne que le déménagement et le réaménagement d'unités avec laboratoires sont très onéreux et ne se traduisent pas nécessairement par des économies.

M. Michel Trahan indique que des réflexions sont menées sur l'opportunité de prolonger ou de mettre fin au bail de l'immeuble qui abrite le Département de géographie. Aucune décision n'est encore prise quant à sa relocalisation. Par ailleurs, des montants ont été prévus pour le réaménagement du Pavillon Marie-Victorin où les travaux débuteraient à l'automne. Des consultations sont en cours pour arriver à la meilleure gestion possible de cet édifice.

AU-436-6.2 Étudiants étrangers AU-436-6.2

M. Stéphane Molotchnikoff signale que lors d'un récent voyage d'études en Chine, il a eu l'occasion de rencontrer des étudiants intéressés aux études supérieures. Pour des motifs financiers, tous souhaitent aller étudier aux États-Unis. Il s'enquiert des actions prises par l'Université pour attirer les étudiants étrangers. À son avis, il a notamment lieu d'inciter les gouvernements à permettre à ces étudiants de postuler pour des bourses.

M. Louis Maheu indique que la question a été récemment débattue lors d'une réunion regroupant des doyens des études supérieures. La voie privilégiée est moins de rendre les bourses accessibles que de réduire les frais imposés. Lors d'un colloque l'automne dernier sur le financement des étudiants, il a été révélé que le Canada accusait un retard par rapport à d'autres pays quant à l'octroi de bourses à ses propres ressortissants. Si les étudiants étrangers pouvaient obtenir des bourses, leur accessibilité diminuerait d'autant pour nos étudiants. La solution préconisée est donc de demander au gouvernement d'exercer un contrôle sur les frais imposés aux étudiants étrangers. Par ailleurs, il observe que l'examen de l'origine des étudiants, révèle que le contingent d'étudiants chinois n'est pas négligeable à l'Université. Enfin, il prend note du commentaire émis soulignant qu'il serait peut-être opportun d'adopter une stratégie plus agressive à cet égard.

AU-436-6.3 Stationnement AU-436-6.3

M. Stéphane Molotchnikoff souligne qu'à partir du mois de mai beaucoup de places de stationnement se libèrent au Pavillon Marie-Victorin et au garage étagé. On ne compte cependant aucune place libre sur les rues qui avoisinent ces édifices. Il se demande pourquoi ne pas tirer bénéfice de cette situation et permettre, moyennant déboursé, aux gens qui seraient intéressés à stationner leur véhicule sur les terrains de l'Université pendant la période estivale.

Le recteur, tout en prenant note de la question, souligne que lorsque la session d'été commence, l'affluence reprend.

M. Michel Trahan signale que l'on est à procéder à la réorganisation des stationnements sur le campus. Les nombreux chantiers dont ceux du Technopole et de l'agrandissement de l'École Polytechnique vont amener une diminution de 600 à 700 places dans les stationnements.

M. Luc Granger souligne que dans un passé récent des gardiens ont dû être mis en poste pour déloger les propriétaires de voiture qui n'avaient pas le droit de stationner au Pavillon Marie-Victorin. Il veut s'assurer que toute suggestion pour rentabiliser les stationnements ne se fera pas au détriment des personnels qui paient pour obtenir un permis de stationnement.

AU-436-7 COMITÉ DE NOMINATION AU-436-7

La porte-parole du Comité est invitée à faire rapport.

AU-436-7.1 Comité de l'ordre du jour : AU-436-7.1
nomination de deux membres

Mme Denise Angers invite l'Assemblée à pourvoir aux postes laissés vacants par MM. Benoît Riopel (démission) et Claude Manzagol (fin de mandat).

Sur proposition du Comité de nomination et, en l'absence d'autres candidatures, l'Assemblée nomme MM. Georges Aird et Nicolas Fournier comme membres du Comité de l'ordre du jour pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2006, mais ne dépassant pas leurs mandats comme membres de l'Assemblée universitaire.

AU-436-7.2 Comité la recherche : AU-436-7.2
nomination d'un membre

Mme Denise Angers signale que l'Assemblée est appelée à pourvoir au remplacement de Mme Arlette Kolta, démissionnaire.

Sur proposition du Comité de nomination et, en l'absence d'autres candidatures, l'Assemblée nomme Mme Lucie Parent, comme membre chercheur du Comité de la recherche pour un mandat de deux ans, échéant le 31 mai 2004.

AU-436-8 RECOMMANDATION AU CONSEIL RELATIVE AU-436-8
À LA NOMINATION DE MEMBRES ÉTUDIANTS
À LA COMMISSION DES ÉTUDES

Le secrétaire général souligne que l'Assemblée est invitée à pourvoir à deux postes vacants à la Commission des études, à la suite de la démission de MM. Benoît Riopel et Étienne Marcotte.

Sur proposition dûment faite et appuyée, l'Assemblée recommande au Conseil la nomination de MM. Nicolas Fournier et François Vincent comme membres de la Commission des études pour des mandats de quatre ans, échéant le 31 mai 2006.

AU-436-9	<u>COMITÉ DE LA PLANIFICATION</u>	AU-436-9
AU-436-9.1	<u>Création du Centre de recherche en éthique</u>	AU-436-9.1

Le vice-recteur à la recherche est invité à faire rapport.

M. Alain Caillé signale d'abord la présence de M. Daniel Weinstock qui a grandement contribué à ce dossier. Le vice-recteur souligne que l'Université compte un niveau important d'activités en éthique et qu'il devient nécessaire de formaliser la démarche. En décembre dernier, les facultés qui ont des activités dans le domaine acceptaient d'adhérer au concept d'un centre de recherche en éthique et de participer à son financement. Il s'agit pour le centre d'être un outil qui fédérera des activités et des mises en commun, ce qui fournira une plate-forme unique. La page 5 du document réfère à des programmes d'études supérieures qui pourront être interpellés par ce centre, lequel accueillera aussi de nouveaux professeurs embauchés par les unités. Le document fournit aussi quelques exemples d'activités du centre (bourses aux étudiants, programmes d'internat, séminaires, colloques, workshops, etc.). En matière de diffusion, le centre se dotera d'outils spécifiques tels un site web, des publications, etc. Une structure administrative sera mise en place. Relativement aux ressources professorales, le vice-recteur indique qu'au moins une dizaine de professeurs sont déjà actifs dans ce domaine. Entre cinq à dix nouveaux professeurs devraient être engagés par les unités académiques pour compléter les activités de recherche. Deux postes stratégiques additionnels sont également annoncés pour assurer le développement du centre. En 2005-2006, le centre devrait compter au moins 25 membres appartenant au corps professoral de l'Université et de ses établissements partenaires ainsi qu'au moins 70 étudiants inscrits aux cycles supérieurs.

M. René Parenteau félicite d'abord les personnes qui ont travaillé à la conception de ce centre. Par ailleurs, il demande d'où proviendront les ressources qui devront y être consenties. Il comprend que le concept général est de faire en sorte que le centre serve au regroupement des chercheurs et au développement de la formation des étudiants en éthique et qu'il agisse comme levier. Il note cependant l'absence dans ce concept, de l'éthique du développement durable, du développement communautaire, de la question de la gestion des conflits. Bien que l'apport du Département d'hygiène des milieux soit mentionné, il estime que le développement des activités de ce centre doit accorder une priorité au secteur environnemental auquel peu de ressources sont consacrées. Lors de la modification du programme d'urbanisme, tous se sont entendus pour mettre l'accent sur le développement durable, mais les ressources n'ont pas accompagné cette volonté. Or, si l'Université est absente de ce secteur, elle risque de manquer une occasion unique.

M. Alain Caillé souligne que la page 8 du document précise les sources de financement du centre. Ainsi, dans un premier temps le centre sera financé par des contributions de l'Université et de ses facultés participantes ainsi que par les chaires de recherches du Canada qui lui seront affectées. Relativement à la seconde question, il souligne que les travaux sur le développement durable devront être accentués et non seulement en éthique. M. Daniel Weinstock dit partager les préoccupations de M. René Parenteau. Cependant comme une dimension éthique existe dans tous les champs, en faire une mention exhaustive aurait été laborieux. Le document mentionne donc les thèmes qui seront couverts. Pour des raisons stratégiques, il faut que le centre puisse compter sur la participation non seulement des facultés, mais également sur d'autres partenaires. Les activités du centre s'articuleront en fonction des champs des facultés qui oeuvrent dans le domaine.

M. Jean-Pierre Thouez se dit d'abord favorable aux propos de M. René Parenteau. Tout en se réjouissant de la création du centre, il est moins favorable à la façon dont on procède pour ce faire. Deux avenues sont possibles à cet égard, soit la recherche de membres, soit une réflexion sur ce que pourrait être l'orientation du centre. La première voie semblant avoir été retenue, le centre comptera les personnes qui y sont depuis son origine et ensuite celles qui s'y grefferont ultérieurement. Il espère que dans le futur, on s'emploiera à développer de tels projets à partir de la base et non en fonction

d'un comité qui prend des directions qui risquent de ne pas être compatibles avec cette dernière.

En réponse à une question de M. Anatole Joffe, le vice-recteur à la recherche précise que lors d'une récente réunion, le Comité de la recherche a consacré environ une heure et demie à l'étude de ce dossier. M. Anatole Joffe souligne qu'en page 4 du document, on réfère d'abord au champ de l'éthique et ensuite à la discipline. Il s'enquiert s'il existe une différence entre ces deux termes. La même page réfère à la création d'une salle de documentation; il s'interroge à ce propos. Relativement à la structure administrative, il demande s'il existe un cadre pour les statuts du centre et demande comment seront nommés les membres du bureau. Enfin, il s'interroge sur l'ordre de grandeur du financement du centre.

M. Alain Caillé souligne que l'Université va contribuer temporairement au financement du centre. Une somme de 70 000 \$ va y être attribuée en 2002-2003 et un montant comparable sera versé par les facultés; des sommes seront prévues pour les bourses aux études supérieures. Les statuts du centre ont été élaborés à partir des statuts cadre d'un centre de recherche. Le directeur sera nommé par le Comité exécutif. Relativement à la salle de documentation, M. François Duchesneau indique que les bibliothèques ont la responsabilité première de s'occuper de la documentation; il faudra s'assurer qu'il n'y a pas de duplication entre la salle de documentation et les bibliothèques. Il est cependant clair qu'un certain type de documentation doit être accessible dans le centre. M. Daniel Weinstock précise que le champ étant un domaine d'activités, il transcende la discipline; il y a donc lieu de parler plutôt de champ. Il signale que sa préoccupation dans ce dossier était notamment de ne pas préjuger de l'avenir. Il dit avoir convoqué un comité ad hoc formé des professeurs qui oeuvrent dans ce domaine pour dresser un inventaire. Il a été jugé opportun de lancer le centre à partir d'une structure d'accueil minimale.

Mme Irène Cinq-Mars indique que lorsque le vice-recteur a effectué une tournée des facultés, elle a manifesté l'appui de sa faculté (aménagement) à ce projet et elle le réitère. Relativement à la structure de gestion, elle demande si sa faculté y participe. M. Alain Caillé souligne que les facultés siègeront par rotation au bureau de façon à ne pas alourdir la structure.

Mme Joëlle Margot s'informe de la relation éventuelle entre ce centre et les chaires de recherche. M. Alain Caillé souligne que le centre accueillera des professeurs détenant des chaires et deux nouveaux postes stratégiques sont prévus. L'Université souhaite que d'autres chaires proviennent des facultés. Les initiatives viendront de la base. À un commentaire de M. Alexandre Bourdeau, il souligne que, tout comme pour l'Institut de recherche en immunovirologie et en oncologie, les étudiants pourront être représentés à l'assemblée des chercheurs. Donnant suite à une remarque de M. René Parenteau qui réaffirme l'importance d'accorder, dans ce dossier, une priorité à l'environnement, le vice-recteur lui souligne que les recherches sur l'institutionnalisation de la prise de décision éthique comprend notamment la gestion de l'environnement, tel qu'indiqué au paragraphe complet de la page 9.

M. Stéphane Molotchnikoff tout en suggérant que le terme « workshop » soit remplacé par le mot « atelier », souligne que l'on doit non seulement tenir compte de la dimension de l'environnement durable, mais également de l'environnement naturel, de l'environnement végétal; ainsi, la question des aliments modifiés génétiquement est importante.

Aucune autre question n'étant soulevée, le vice-recteur indique qu'il tiendra compte des divers commentaires lors de la révision du document et remercie M. Daniel Weinstock pour son travail.

Sur proposition du Comité de la planification, l'Assemblée universitaire, l'abstention étant inscrite, recommande au Conseil la création du Centre de recherche en éthique de l'Université de Montréal.

Le vice-recteur à la planification et aux relations internationales est invité à faire rapport.

M. François Duchesneau rappelle que le mandat du groupe figurait dans la déclaration du recteur de l'automne dernier. Le document porte sur les orientations et le développement du secteur des lettres et des sciences humaines et indique des pistes d'action pour l'avenir. La page 5 du document résume les constats de départ, dont plusieurs ont été nuancés en cours d'analyse. Il est proposé que le secteur soit l'une des priorités de l'institution et que les ressources nécessaires y soient consacrées. Le travail portait sur les humanités (que l'on retrouve essentiellement à la Faculté des arts et des sciences, à la Faculté de théologie et à la Faculté de musique, pour la musicologie) et non pas sur le secteur des beaux-arts ou celui des sciences sociales. Le document insiste sur l'importance d'établir des ponts avec d'autres secteurs d'affinités, notamment le secteur des sciences sociales et celui de la santé concerné au premier chef par les problématiques éthiques. Le groupe de travail ne s'est pas arrêté longuement à l'étude des questions propres au premier cycle. Il a néanmoins réfléchi sur l'intégration des programmes, sur la formation à la recherche et sur ce que ce secteur a à offrir en termes d'acquisition d'expertises de haut niveau.

Le cœur du document porte sur les axes de développement (champs d'expertise reconnus). L'on convient de la nécessité de mieux définir ces regroupements tant en recherche que dans l'offre de formation aux cycles supérieurs. Il est évident que la structuration des unités s'est faite autour de la conception des programmes de premier cycle (structure disciplinaire large). Le groupe a été alimenté par les évaluations des unités. Les experts externes reconnaissent souvent le grand potentiel des unités, la qualité et l'intensité de leurs activités de recherche, mais relèvent que l'ensemble n'est pas suffisamment articulé. Il y a donc lieu de regrouper les forces. Le développement de la recherche passe par le renouvellement du corps professoral. La valeur de la recherche ne se mesure pas tant aux montants de subvention obtenus, qu'à la valeur des publications des chercheurs, à l'excellence des étudiants et à la qualité des travaux de ceux-ci. La question des besoins particuliers est également traitée, soit l'importance du partenariat et des échanges. Pour connaître le développement de la recherche subventionnée, un certain nombre d'indicateurs ont été utilisés. Par rapport au CRSH, on constate que les unités sont très performantes au programme des subventions ordinaires. Les demandes individuelles indiquent un haut niveau de succès. Lorsqu'il s'agit de centres, d'équipes, de recherches thématiques les résultats sont différents et ceci en raison de la difficulté de conjuguer les contributions et de regrouper les forces. Les résultats obtenus au FCAR traduisent la même réalité.

Se référant aux synergies à développer, M. François Duchesneau signale que le secteur peut apporter beaucoup dans les études internationales, notamment dans le contexte de création d'un centre. Les dernières parties du document concernent les étudiants gradués et leur financement. En ce sens, le profil de développement des unités est important. À l'égard de certains paramètres, le secteur n'apparaît pas défavorisé. La situation apparaît ainsi plutôt favorable en ce qui concerne les financements d'auxiliaires d'enseignement, mais elle est inadéquate en ce qui concerne les bourses des conseils subventionnaires et nettement défavorable en ce qui concerne le financement provenant des subventions de recherche. Ceci influe sur le pouvoir d'attraction de l'institution, sur le recrutement et le cheminement des étudiants vers l'obtention de la maîtrise ou du doctorat. Les unités ont donc des devoirs à faire pour corriger la situation, mais la responsabilité de l'institution est également engagée. La mise en œuvre des recommandations reviendra aux facultés et départements concernés. M. François Duchesneau termine en sollicitant l'appui de l'Assemblée aux orientations exprimées qui ont reçu l'aval du Comité de la recherche et du Comité de la planification.

En réponse à M. Luc Granger qui demande si le groupe a examiné le renouvellement du corps professoral depuis 20 ans par rapport aux autres secteurs, il indique que l'on a toujours fait valoir que ce secteur avait été soumis à une attrition plus grande que les autres secteurs; or, les études révèlent que, dans l'ensemble, ce secteur n'a

fait l'objet d'une attrition ni plus grande ni moins élevée que d'autres. Il convient par ailleurs de noter qu'au-delà même des ajouts de postes prévus dans les ententes de planification, l'ensemble du corps professoral connaîtra un renouvellement majeur dans les toutes prochaines années.

M. Roger B. Richard, tout en soulignant que les deux premières recommandations portent sur les domaines artistiques, demande pourquoi ne pas avoir fait porter l'effort de développement sur les arts et sciences humaines. Il s'interroge sur l'incompréhension qui semble exister à l'égard des disciplines artistiques, s'étonnant ainsi de la teneur du dernier paragraphe de la page 6. Ce paragraphe se lit ainsi : « La part relative des arts proprement dits dans le secteur est limitée. Elle est concentrée, pour l'essentiel, en musique et en études cinématographiques. On pourrait y rattacher par analogie certains volets disciplinaires représentés à la Faculté de l'aménagement où l'on retrouve d'importantes activités de recherche création qui mériteraient d'être prises en compte dans une étude complémentaire. Or, dans le contexte montréalais, d'autres universités, en particulier l'UQAM et l'Université Concordia ont un positionnement plus manifeste en beaux-arts (...) ». Or, M. Roger B Richard fait valoir que la Faculté de l'aménagement exerce un leadership au Québec en architecture, en urbanisme et en design d'intérieur, et a développé de façon exclusive le design industriel et l'architecture de paysage. Il s'étonne également de la teneur du paragraphe 7 « (...) La Faculté de musique devra en particulier constituer le pivot de développements importants en recherche qui se réaliseront en conjonction avec d'autres unités impliquées dans les arts et les technologies médiatiques, notamment à la Faculté de l'aménagement (...). » Pour sa part, il est loin d'être certain que des activités de la Faculté de l'aménagement seraient bien encadrées par la Faculté de musique.

M. François Duchesneau, tout en soulignant que le rapport porte sur les humanités, indique qu'il révisera cette section du document.

M. René Parenteau estime que le document, dans sa facture actuelle, n'est pas acceptable à la Faculté de l'aménagement dans la mesure où une partie importante de ses activités est ignorée. Dans les faits, la Faculté est mentionnée de façon secondaire. Or, l'éventail des questions qui font l'objet des préoccupations de la Faculté est très vaste. Il lui paraît donc choquant que la Faculté soit mise sur la bande. Si Mme Phyllis Lambert et M. Melvin Charney prenaient connaissance du rapport, il est sûr que leur indignation serait semblable à la sienne. Il estime essentiel que le document fasse état des disciplines de l'aménagement; il y a donc lieu de référer aux activités de la Faculté aux deux premières recommandations. Relativement à la recommandation 5 (page 10), il se dit également indigné que les départements qui font des efforts d'intégration des arts et des sciences humaines ne soient pas mis en évidence. Leur inventaire permettrait notamment de gager sur les unités qui en font la preuve et l'Institut d'urbanisme, hors de tout doute, appartient à cette catégorie. En regard de la recommandation 15 (page 25), il estime que cette recommandation ignore tout le domaine des sciences appliquées aux arts et sciences humaines. Il craint ainsi que la participation de la Faculté au Centre d'études internationales soit minimisée. La Faculté vient de revoir ses programmes à la lumière du rapport du comité d'experts lequel préconise notamment l'ouverture sur l'international.

Le recteur souligne qu'il y a eu un problème de perception en égard au mandat confié à ce groupe. Le mandat visait non pas les sciences sociales, mais les lettres et les sciences humaines, au sens d'humanités. Le rapport réfère aux domaines des arts liés aux humanités. Il faut voir que lorsque l'on parle de musique, l'on réfère seulement à la musicologie et non pas à l'interprétation. Le recteur croit que certaines phrases du rapport ont pu porter à croire que le mandat était plus large. Il souhaite que M. René Parenteau considère le rapport dans les limites qu'il vient de préciser et non avec le sentiment que l'aménagement a été exclu. À son avis, les difficultés soulevées tiennent davantage à des questions de rédaction que d'orientation.

M. Daniel Leduc donne d'abord lecture de la recommandation 18 : « Que les unités de lettres et de sciences humaines établissent leurs cibles de financement gradués en tenant compte des paramètres sur lesquels elles peuvent agir : performance accrue aux concours de bourses, augmentation des revenus de recherche, distribution de

charges de cours, etc. » Il souligne que cette recommandation à laquelle il applaudit comporte cependant un piège. Vu les conditions difficiles auxquelles sont bien souvent confrontés les étudiants, favoriser leur financement lui paraît une excellente approche. Distribuer des charges de cours pour leur venir en aide lui paraît cependant un piège. En effet, il ne lui paraît pas opportun de lancer un étudiant dans l'enseignement sans lui avoir préalablement procuré la formation nécessaire. On ne naît pas enseignant, on le devient en bénéficiant de support et de formation. La réalisation de ces conditions est essentielle non seulement pour les étudiants qui enseignent, mais aussi pour ceux qui reçoivent la formation. À son avis, il y a donc lieu de penser à un mécanisme pour donner de la formation à ces étudiants qui leur permette de transmettre des connaissances par l'enseignement. Dans plusieurs institutions, l'on retrouve à cet égard un cours d'introduction à la pédagogie. Il conclut en réaffirmant que cette recommandation est louable, mais qu'elle devrait être arrimée à des mécanismes qui permettent de préparer les étudiants à assumer des charges de cours.

M. François Duchesneau abonde dans le sens des propos de M. Daniel Leduc estimant opportun que les étudiants bénéficient d'encadrement pour assumer des charges de cours. M. Daniel Weinstock qui est responsable de la formation éthique en médecine, souligne qu'il encadre ainsi les étudiants à toutes les étapes de leur formation. En réponse à M. Louis Maheu qui signale que depuis deux ans et à tous les trimestres la FES offre à ses étudiants un séminaire pluridisciplinaire sur l'enseignement, M. Daniel Leduc en convient, mais souligne que ce séminaire n'est pas obligatoire.

M. Anatole Joffe estime que si le rapport suscite tant de commentaires, il y aurait peut-être lieu de le reprendre afin d'arriver à un consensus. L'objet du rapport semblant poser problème, il faudrait possiblement songer à ajouter les composantes de la Faculté de l'aménagement et de la Faculté de droit. Il faut préciser la terminologie du rapport. Le tableau de la page 18 qui porte sur les subventions ordinaires de recherche octroyées par le CRSH fait une distinction entre les sciences humaines et les sciences sociales. Si l'un des objectifs est de provoquer la relance dans ce secteur, compte tenu des modes de financement des grands conseils, il y a lieu de le dire plus clairement. Dans le domaine de la créativité, le développement ne se fait pas à l'intérieur d'équipes structurées, mais à cause de la créativité de gens doués. La composante de la recherche individuelle devrait y figurer. Se référant à la page 19 du document (subventions ordinaires de recherche CRSH- sciences humaines), il observe que les différences de données entre l'Université de Toronto et l'Université de Montréal ne sont pas très importantes. Les projets à l'Université de Toronto sont réalisés par davantage de professeurs. La perte de performance dans ce secteur a peut-être d'autres explications. En effet, si un professeur pratique la critique littéraire, il ne peut avoir un nombre important d'étudiants. La clientèle étudiante se recrute surtout parmi les futurs enseignants; or ces derniers ne sont plus comptabilisés dans la discipline de base, mais en sciences de l'éducation.

M. François Duchesneau signale que des écarts existent entre les institutions quant aux moyennes de subventions obtenues; cette situation s'explique en partie par la possibilité dans certaines institutions de demander des allocations de dégageant de temps, en partie par les taux de rémunération institutionnels différents pour les auxiliaires de recherche. L'Université de Toronto, pour sa part, tend à financer ses étudiants de lettres et de sciences humaines, non pas par des fonds de recherche, mais principalement par ses fonds internes.

Mme Geneviève Lanoue-Larue demande comment les plans d'action seront coordonnés entre les unités et comment la recommandation 17 se concrétisera. Enfin, elle fait valoir que les étudiants font face à un problème d'espaces au Pavillon Lionel-Groulx; elle s'informe si l'augmentation des clientèles s'accompagnera de ressources supplémentaires.

M. François Duchesneau souligne que les plans d'action seront le fait des facultés et des départements concernés. M. Louis Maheu signale que les étudiants qui visent la formation à la recherche pourront accéder plus rapidement à ce niveau sans avoir terminé leur formation de maîtrise.

Mme Denise Angers félicite la direction pour la qualité du rapport. En regard des humanités, le document fait une analyse juste de ses spécificités (façon dont les subventions sont attribuées, davantage de travail individuel, etc). Par ailleurs, il semble y avoir des contradictions internes dans le rapport en regard des tableaux. En histoire, l'Université de Montréal arrive au 1^{er} rang pour les montants des subventions de recherche obtenus par les chercheurs; la recherche y est donc de qualité. Pourquoi donc, préconiser l'intensification des activités de recherche (page 34). Le rapport après avoir reconnu les spécificités, semble ensuite les oublier. Elle demande si l'Université est prête à reconnaître ces spécificités et, dans l'affirmative, demande si elle prévoit mettre en place des mécanismes particuliers afin que les humanités sortent d'une situation difficile.

M. François Duchesneau confirme que la place du Département d'histoire quant aux subventions obtenues par les professeurs est de haut niveau. La situation est différente pour d'autres volets des programmes du CRSH et du FCAR. Un autre positionnement doit donc être recherché. Relativement au financement des étudiants gradués, le rapport propose d'introduire une notion de péréquation (recommandation 19), un soutien compensatoire car, quelle que soit la performance en recherche subventionnée, on n'atteindra pas un niveau tel qu'il permettrait de créer une concurrence avantageuse dans le recrutement et l'encadrement des étudiants gradués.

Mme Monique C. Desroches estime que l'un des problèmes est la tendance à considérer ce secteur comme étant un bloc, ce qui crée de l'ambiguïté. On parle de création pour les lettres, M. René Parenteau réfère à une recherche-action par rapport à la recherche fondamentale. Ceci doit être spécifié, clarifié, sinon le diagnostic posé risque d'être erroné. En regard des conseils subventionnaires, elle demande quel genre de stratégie l'Université veut adopter pour augmenter l'efficacité du secteur.

M. François Duchesneau souligne que le volet création en lettres ne peut être exclu car l'activité même de recherche y comporte souvent pour une bonne part cette dimension. Relativement aux représentations externes, il indique d'une part que la réaction de l'Université au rapport du CRSH fait l'objet de l'annexe 3 du présent document et d'autre part signale que des représentations devront être faites auprès de l'organisme subventionnaire québécois. Les dossiers doivent être présentés en fonction des objectifs poursuivis.

Le recteur indique, relativement à la question des quantum, que dans l'état actuel des choses, le CRSH ne peut satisfaire aux besoins. Actuellement, le CRSH bénéficie de 13 % du budget total des conseils subventionnaires alors que 50 % du corps professoral et des étudiants relèvent de ce secteur. Il doit donc y avoir un rééquilibrage entre les différents conseils pour augmenter le budget du CHRS. Pour les chaires, le pourcentage accordé à ce conseil est de 20 %. La partie se jouera sur l'augmentation des budgets des grands conseils. Enfin, il signale que l'Assemblée est invitée à appuyer le contenu du rapport sous réserve des clarifications qui devront y être apportées.

M. Anatole Joffe appuyé par M. Roger B. Richard propose que l'Assemblée renvoie le rapport au Comité de la planification en lui demandant de tenir compte des divers commentaires qui ont été exprimés.

Le secrétaire général, compte tenu de la teneur des discussions, suggère que l'Assemblée donne un avis favorable aux orientations définies dans ce rapport et confie au Comité le mandat de modifier le rapport en conséquence.

En réponse à un commentaire de M. Roger B. Richard qui comprend que la prochaine version du rapport n'inclura pas les arts et la création, le président des délibérations souligne que le mandat du comité demeure ce qu'il était. Le sens de la proposition est que les commentaires des membres, les précisions du recteur quant au mandat, soient intégrés dans le rapport.

Donnant suite à une question de M. Bernard Lorazzo qui demande s'il y a urgence à adopter le rapport, le recteur signale que l'objectif visé est d'arriver à des plans d'action des facultés; ce report va donc repousser l'échéancier. Par ailleurs il juge qu'il est opportun d'atteindre le consensus sur les objectifs visés et lever toute ambiguïté.

M. Joseph Hubert observe que le rapport vise notamment à aider la structuration de la recherche. À son avis, la mise en œuvre de certaines recommandations, dont la recommandation 9, demande que le rapport soit adopté sans délai.

M. François Duchesneau signale que quelle que soit l'issue du vote sur le report, il déposera dans quelques jours une version modifiée du rapport.

Le président des délibérations souligne que compte tenu de cette intervention, l'Assemblée pourrait endosser le rapport étant entendu que les corrections lui seront communiquées et qu'une version modifiée du document lui sera transmise.

M. Anatole Joffe indique qu'il serait plus satisfait si la révision du document faisait l'objet de consultation auprès des membres qui ont exprimé des commentaires, comme M. René Parenteau par exemple.

M. Bernard Lanctôt a le sentiment que les membres ne veulent pas donner un appui inconditionnel au rapport dans la mesure où il n'y a pas urgence à l'adopter.

Le recteur souligne que les recommandations qui font consensus pourraient commencer à être appliquées et en septembre l'Assemblée serait appelée à donner son accord à la version modifiée du document.

Sur proposition de M. Roger B. Richard appuyée par M. Anatole Joffe, une opposition étant inscrite, l'Assemblée recommande au Conseil l'adoption des recommandations 3 à 19 du rapport sur les lettres et les sciences humaines à l'Université de Montréal.

Sur proposition dûment faite et appuyée, 22 votes favorables, 7 oppositions et 9 abstentions, l'Assemblée demande au Comité de la planification de revoir le document à la lumière des commentaires exprimés et de lui faire rapport lors de sa séance du mois de septembre prochain.

AU-436-10

CLÔTURE DE LA SÉANCE

AU-436-10

La séance est levée à 17 heures.

Adopté le 16 septembre 2002, délibération AU-437-2

Le président,

Le secrétaire,

Robert Lacroix

Michel Lespérance